

# **A.S.E. VALLEE DU GARDON**

272 Route de St Jean du Gard 30140 Anduze  
www.valleedugardon.free.fr

## **L'annulation partielle du PLU d'Anduze ne règle pas tout**

(Sept 2018)

Le 23 avril 2018, la Cour d'Appel de Marseille a annulé la zone Ng en bordure du Gardon que la Mairie s'était réservée pour construire un Parking de 500 places. Ce jugement favorable à notre association ne règle pas tout.

La révision du PLU actuellement en cours doit nécessairement modifier la destination de cette zone pour de respecter la décision des juges et les règles concernant l'environnement dans ce secteur (Espace Naturel Sensible, couloirs écologiques et protection des Espaces Boisés Classés)

La révision du PLU devra donc confirmer :

1° L'abandon du projet de parking et la suppression de l'espace réservé n° 13, correspondant à la zone Ng

2° Le classement en Espace Boisé Classé de l'ensemble des parties boisées de cette zone, située en bordure du Gardon et du Gravies.

Nous demandons également :

De revoir l'accès au centre-ville : Le cheminement des piétons ne concerne pas seulement les visiteurs et les campeurs, les habitants d'Anduze sont les premiers concernés.

En avril 2014, suite à la pétition qui avait réuni 152 signatures pour demander la réduction de la vitesse à l'entrée d'Anduze, nous avons proposé des mesures concrètes pour améliorer et sécuriser le cheminement piéton vers le centre-ville. Nous avons mis à jour notre schéma proposant les aménagements nécessaires pour répondre à l'attente des habitants. (voir schéma au verso)

**Notre proposition a pour objectif :**

- De relier de façon cohérente l'ensemble des quartiers situés dans cette partie de la commune fortement impactée par développement des zones économiques et commerciales prévues au PLU.
- D'améliorer la sécurité de circulation des voitures et des piétons
- De préserver l'environnement en respectant les Espaces Boisés Classés le long du Gardon.
- De permettre une mise en valeur du site par des passerelles aménagées.
- De rétablir les cheminements qui existaient ainsi que les escaliers et rampes de la digue actuellement peu utilisés.
- D'améliorer la qualité de l'entrée de la ville comme cela a déjà été fait sur la route d'Ales

**Les mesures nécessaires :**

- Limitation de la vitesse à 50 km/h sur la zone : Actuellement la vitesse autorisée est de 70 km/h et les dépassements restent autorisés. Nous proposons de la réduire à 50 km/h et d'interdire les dépassements.
- Des passages dangereux sont à sécuriser, nous proposons 2 zones à 30 km/h (de la Poterie au chemin de Graviès et du Chemin de Recoulin au pont de chemin de fer)
- Nous proposons de déplacer le panneau d'entrée d'Anduze au croisement du chemin de Recoulin et de la RD 907
- Pour faciliter la circulation piétons nous proposons 3 passages piétons supplémentaires
- Un trottoir aménagé devant les maisons à La Barrière
- Un panneau de priorités alternées pour les PL au passage du pont de chemin de fer
- Le réaménagement de l'ancien chemin derrière les platanes (couverture du fossé)
- Réutilisation de la rampe de la digue au pont de chemin de fer pour rejoindre le parking du Gardon
- La mise en place de 2 passerelles : l'une reliant la Barrière au pont de chemin de fer (215 m) l'autre au niveau du pont sur le Gravies (90m). Cela permettrait également la mise en valeur du site (parcours avec panneaux de sensibilisation et d'information sur la faune et la flore de la falaise d'Anduze), tout en préservant la ripisylve du Gardon. Des équipements similaires ont déjà été réalisés dans certains sites remarquables et ont connu un succès notable (digue de la baie de Somme à St Valéry-sur-Somme notamment). Ces aménagements contribuant à la mise en valeur du site devraient logiquement bénéficier d'un soutien financier du département, et des économies à réaliser suite à l'abandon du projet de parking

**Je soutien cette proposition et demande à Monsieur le Maire d'intégrer les mesures nécessaires, listées ci-dessus, dans le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme d'Anduze.**